



---

# **Normes pour le programme : Techniques des services policiers**

*Ces normes approuvées par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, mènent à l'obtention d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario pour le programme postsecondaire Techniques des services policiers (code MFCU 53008) offert par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.*

**Ministère de la Formation et des Collèges et Universités  
Août 2010**

## Pour la reproduction du document

Nous accordons la permission aux collèges d'arts appliqués et de technologie et aux établissements d'enseignement ou écoles de reproduire ce document en totalité ou en partie, par écrit ou électroniquement, aux fins suivantes :

1. Un collège d'arts appliqués et de technologie en Ontario ou une école peut reproduire ce document pour enseigner les apprenants, les candidats potentiels, les membres des comités consultatifs de programmes et pour la mise en œuvre de ce programme.
2. Un établissement d'enseignement ou une école peut reproduire ces normes pour informer les candidats intéressés à s'inscrire à ce programme dans un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

### **Conditions:**

1. Chaque reproduction doit porter l'inscription « Droit d'auteur © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2010 », au début du document ou de toute partie reproduite.
2. Il est toutefois interdit d'utiliser ce document à d'autres fins que celles susmentionnées et d'en faire la vente.
3. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) se garde le droit de révoquer la permission de reproduire ce document.

Pour obtenir la permission de reproduire ce document, en totalité ou en partie, à d'autres fins que celles susmentionnées, veuillez communiquer avec la :

Direction des programmes  
Unité des normes relatives aux programmes et de l'évaluation  
Ministère des Collèges et Universités

[psu@ontario.ca](mailto:psu@ontario.ca)

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur ce programme à un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario qui offre ce programme.

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur les normes de ce programme à l'adresse susmentionnée.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2010

ISBN 978-1-4435-4699-7 (PDF)

*This document is also available in English.*

# Remerciements

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités aimerait remercier les nombreux partenaires et organismes qui ont participé à l'élaboration des normes de ce programme. Le ministère aimerait tout particulièrement souligner le rôle important :

- de toutes les personnes et organisations qui ont participé à la consultation provinciale ;
- des coordonnateurs du programme Techniques des services policiers pour leur contribution à ce projet ainsi que les personnes chargées du projet de l'élaboration des normes soient Paul Johnson de *Confederation College* et Mireille Deshaies de La Cité collégiale ;
- des personnes et des organismes qui ont participé aux sessions d'élaboration ou de révision et d'adaptation des normes en langue française ;
- des membres des comités consultatifs de programme pour leur contribution et leur appui.

# Table des matières

<b>I.</b>	<b>Introduction</b> .....	1
	L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux .....	1
	Les normes .....	1
	Les normes de programme .....	2
	Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle .....	2
	L'élaboration des normes de programme .....	2
	La mise à jour des normes .....	3
	La spécificité francophone .....	3
<b>II.</b>	<b>Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle</b> .....	4
	Le préambule .....	4
	Sommaire des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle .....	6
	Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle .....	7 – 17
	Glossaire .....	18
<b>III.</b>	<b>Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité</b> .....	19
	Contexte .....	19
	Domaines des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité .....	19
	Application et Mise en œuvre .....	20 - 21
<b>IV.</b>	<b>La formation générale</b> .....	22
	Exigences .....	22
	But .....	22
	Thèmes .....	23 - 25

# I. Introduction

*Ce document présente les normes du programme postsecondaire Techniques des services policiers offert par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario (code MFCU 53008) et menant à l'obtention d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario.*

## L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux

En 1993, le gouvernement de l'Ontario mettait sur pied l'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux dans le but d'harmoniser dans une plus grande mesure les programmes collégiaux offerts dans toute la province, d'élargir l'orientation de ces programmes pour assurer que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme acquièrent la faculté de s'adapter et continuent à apprendre, et de justifier auprès du public la qualité et la pertinence des programmes collégiaux.

L'unité des normes relatives aux programmes et de l'évaluation du ministère de la Formation et des Collèges et Universités a le mandat d'élaborer, de réviser et d'approuver les normes des programmes postsecondaires pour l'ensemble des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

## Les normes

Les normes s'appliquent à tous les programmes postsecondaires similaires offerts par les collèges ontariens. Elles sont de trois ordres :

- les résultats d'apprentissage de la **formation professionnelle** ;
- les résultats d'apprentissage **relatifs à l'employabilité** ;
- les exigences de la **formation générale**.

Ces normes déterminent les connaissances, les aptitudes et les attitudes essentielles que l'apprenant doit démontrer pour obtenir son certificat ou son diplôme dans le cadre du programme.

Chaque collège d'arts appliqués et de technologie qui offre ce programme conserve l'entière responsabilité de l'organisation et des modes de prestation du programme. Le collège a également la responsabilité d'élaborer, s'il y a lieu, des résultats d'apprentissage locaux pour répondre aux besoins et aux intérêts régionaux.

## Les normes de programme

Les résultats d'apprentissage représentent la preuve ultime de l'apprentissage et de la réussite. Il ne s'agit pas d'une simple liste de compétences distinctes ou d'énoncés généraux portant sur les connaissances et la compréhension. Les résultats d'apprentissage ne doivent pas être traités de façon isolée mais plutôt vus comme un tout. Ils décrivent les éléments du rendement qui démontrent que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme du programme ont réalisé un apprentissage significatif, et que ceci a été vérifié.

Les normes assurent des résultats comparables pour les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'un programme, tout en permettant aux collègues de prendre des décisions sur l'organisation et les modes de prestation du programme.

## Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Les **résultats d'apprentissage** représentent les connaissances, les aptitudes et les attitudes que l'apprenant doit démontrer pour avoir droit au certificat ou au diplôme.

Les **éléments de performance** rattachés aux résultats d'apprentissage définissent et précisent le niveau de performance nécessaire à l'atteinte du résultat d'apprentissage. Ils représentent les étapes à franchir en relation avec les résultats d'apprentissage. La performance des apprenants doit être évaluée en fonction des résultats d'apprentissage et non en fonction des éléments de performance.

## L'élaboration des normes de programme

Le gouvernement de l'Ontario a décrété que tous les programmes d'études collégiales postsecondaires devraient, en plus des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, viser un ensemble plus large des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité. Cette combinaison devrait assurer que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme possèdent les aptitudes requises pour réussir leur vie professionnelle et personnelle.

L'élaboration des normes de la formation professionnelle repose sur un vaste processus de consultation auquel participent des personnes et organismes du domaine : employeurs, associations professionnelles, personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme, apprenants, personnel scolaire et cadre, représentants de divers établissements. Selon ces divers intervenants, les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle représentent le plus haut degré d'apprentissage et de performance que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent atteindre dans le cadre du programme.

## La mise à jour des normes

Afin que ces normes reflètent convenablement les besoins des étudiants et du marché du travail de la province de l'Ontario, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités effectuera périodiquement la révision de la pertinence des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle du programme Techniques des services policiers. Pour vous assurer que cette version des normes est la plus récente, veuillez communiquer avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités à l'adresse indiquée au début de ce document.

## La spécificité francophone

De façon générale, les normes d'un programme de langue française sont similaires à celles d'un programme offert en anglais. Par contre, la révision des normes de programmes offerts en français a, dans certains cas, entraîné une adaptation visant une réponse plus conforme aux besoins des francophones. La reconnaissance de la spécificité et des besoins de la communauté francophone a exigé l'ajout de deux résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité, l'un dans le domaine des communications et l'autre dans le domaine des relations interpersonnelles.

En ce qui concerne les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, ils font l'objet d'une révision et d'une adaptation effectuées par un groupe d'experts pour chacun des programmes postsecondaires.

## II. Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

*Les personnes titulaires d'un diplôme du programme Techniques des services policiers doivent démontrer qu'elles ont atteint en matière de formation professionnelle les onze résultats d'apprentissage sous mentionnés ainsi que les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité et les exigences de la formation générale.*

### Le Préambule

Un principe directeur du programme Techniques des services policiers est l'exigence que les apprenants reçoivent, grâce à une variété d'expériences, une formation de base dans les domaines du maintien de l'ordre et de l'application de la loi. Ce principe permet aux apprenants de développer et de démontrer de façon fiable leur propension à servir et à protéger le public, et à agir de façon juste afin de veiller au respect des droits et des libertés de la personne dans les interrelations avec les personnes de leur collectivité.

Les personnes diplômées du programme sont prêtes à utiliser leurs habiletés en matière de pensée critique, de résolution de problèmes et de prise de décisions pour réduire les risques et maintenir l'ordre dans les situations de crise\*, de conflit\* et d'urgence\*. Elles auront élaboré et mis en œuvre des plans visant à atteindre des objectifs personnels de santé, de conditionnement physique et de bien-être appropriés à des métiers exigeants sur le plan physique et très stressants dans les domaines du maintien de l'ordre et de l'application de la loi. Ce programme permet aux personnes diplômées d'acquérir les habiletés technologiques nécessaires pour fonctionner dans un milieu de travail de plus en plus informatisé. Dans le cadre de leurs devoirs et responsabilités, elles sont prêtes à mettre en pratique, dans des situations réelles, les théories pertinentes en sociologie et en psychologie ; se tenir au courant des recherches et des tendances en criminologie ; exécuter les tâches de façon sécuritaire et éthique ; communiquer de façon efficace verbalement, électroniquement et par écrit ; travailler de façon autonome, tout en ayant l'habileté de travailler au sein d'une équipe ; et se conformer aux lois, aux règlements, aux normes et aux politiques organisationnelles. En outre, les personnes diplômées auront préparé un plan de perfectionnement professionnel afin de faire progresser leur carrière.

Les personnes diplômées du programme Techniques des services policiers reçoivent un diplôme d'études collégiales de l'Ontario. Le programme prépare les personnes diplômées à un large éventail de carrières intéressantes, stimulantes et exigeantes au sein du système de justice canadien et leur permet d'atteindre ou de dépasser les exigences minimales en matière d'études pour les candidats qui sollicitent un poste au sein des services policiers régionaux ou municipaux de l'Ontario, de la Police provinciale de l'Ontario, de la Gendarmerie royale du Canada et de la Police militaire des Forces canadiennes (à titre de membres non militaires). Avant d'occuper un emploi, les personnes diplômées qui souhaitent travailler dans le domaine du maintien de l'ordre peuvent être tenues de recevoir une orientation et une formation particulières de la part de l'employeur et de se soumettre à d'autres activités de sélection liées à l'emploi dans le cadre du recrutement.

Pour se préparer à occuper un poste de premier échelon au sein des services policiers (c.-à-d., agent de police), les personnes diplômées doivent habituellement satisfaire à des exigences de base et ensuite cheminer dans le cadre d'un processus de sélection comportant de nombreuses étapes. Le Conseil sectoriel de la police, qui représente les services policiers de partout au Canada, détermine les critères de sélection communs qui sont nécessaires pour qu'une personne réussisse dans un poste d'agent de police.

Le programme Techniques des services policiers offre aux personnes diplômées un large éventail d'habiletés et de connaissances et la possibilité de suivre leurs propres intérêts. Par conséquent, il existe de nombreuses possibilités de carrière dans les secteurs de la formation, de la spécialisation et du perfectionnement touchant une variété de métiers connexes dans le domaine de l'application de la loi au pays. Il peut s'agir de services de sécurité privés, de services policiers en milieu collégial et universitaire, ainsi que de services policiers pour les transports, les cours d'eau et les parcs.

Les personnes diplômées peuvent trouver des possibilités d'emploi dans plusieurs secteurs, notamment les services policiers, les services frontaliers du Canada, les services correctionnels, les Forces canadiennes, les services privés d'enquêtes civiles et pénales, les services de sécurité privés, les services de sécurité des tribunaux et d'exécution des décisions judiciaires, l'application des règlements municipaux et le ministère des Richesses naturelles (c.-à-d., brigadiers). Les personnes diplômées peuvent poursuivre leur formation dans le cadre d'ententes d'articulation entre les collèges et les universités. Pour obtenir plus de renseignements sur ces ententes avec les universités, les personnes intéressées doivent communiquer avec les collègues.

\* *Voir le glossaire*

## **Sommaire des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle Techniques des services policiers – diplôme**

*La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à :*

- 1. Exécuter toutes les tâches en respectant les lois pertinentes ainsi que les normes, règlements et directives pour le maintien de l'ordre.**
- 2. Analyser toute l'information pertinente et prendre des décisions efficaces et défendables du point de vue juridique\* tout en respectant les normes déontologiques et professionnelles.**
- 3. Rendre compte de ses actes dans l'exécution de toutes les tâches.**
- 4. Élaborer et à mettre en œuvre de façon continue des stratégies efficaces de développement personnel et professionnel.**
- 5. Veiller au respect des droits et libertés de la personne dans toutes les interactions.**
- 6. Travailler en étroite collaboration avec les membres d'équipes multidisciplinaires afin de réaliser des objectifs communs.**
- 7. Collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies pour le maintien de l'ordre communautaire\*.**
- 8. Surveiller, évaluer et consigner avec précision et discrétion les comportements, les situations et les événements conformément aux exigences juridiques, professionnelles, déontologiques et organisationnelles.**
- 9. Atténuer les risques et maintenir l'ordre en appliquant des stratégies efficaces dans des situations de crise\*, de conflit\* ou d'urgence\*.**
- 10. Prendre des mesures favorables en vue d'aider les victimes d'actes criminels.**
- 11. Effectuer des enquêtes en recueillant, documentant, protégeant et présentant des éléments de preuve admissibles\*.**

*Note :* Les résultats d'apprentissage ont été numérotés à titre de référence, et la numérotation n'indique aucun ordre de priorité ou d'importance.

## Résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

1. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à :*

**exécuter toutes les tâches en respectant les lois pertinentes ainsi que les normes, règlements et directives pour le maintien de l'ordre.**

### Éléments de performance :

- décrire toutes les étapes de la création des lois et des règlements, allant de la détermination du besoin jusqu'à la sanction royale ;
- déterminer de quelle façon les changements et les tendances politiques, l'opinion publique et les groupes d'intérêts particuliers influent sur l'adoption des lois, des règlements, des politiques et des pratiques qui régissent les services policiers ;
- distinguer les divers services gouvernementaux et leur rôle dans l'adoption des lois, des règlements et des politiques qui ont une incidence sur le travail policier ;
- définir le champ de compétence et les limites des lois internationales, fédérales, provinciales et territoriales, des règlements municipaux, des commissions royales, des enquêtes publiques et des tribunaux ;
- discerner les similitudes et les différences entre le système de justice pénale, le système de justice pénale pour les jeunes, le système de justice civile et le système de justice réparatrice au Canada ;
- différencier et classer correctement un acte criminel, une infraction mixte et un délit mineur ;
- donner un aperçu de l'évolution historique et du statut actuel des peuples autochtones du Canada ;
- se comporter dans le respect des normes, des politiques, des procédures et des pratiques énoncées par la *Charte canadienne des droits et libertés, 1982* et les codes, les lois, les règlements et les interdictions, ainsi que les lois qui régissent l'autorité et les pouvoirs de la police ;
- se comporter d'une manière qui ne mine pas la confiance du public à l'endroit du personnel chargé de l'application de la loi ;
- intervenir de façon appropriée en cas de conduite non professionnelle, notamment des gestes déshonorants et désordonnés, pouvant jeter le discrédit sur le personnel chargé de l'application de la loi ;
- exécuter toutes les tâches dans le cadre de ses fonctions et en pleine connaissance des responsabilités et des obligations liées au devoir de diligence, à l'utilisation de la force, aux perquisitions et aux saisies, aux pouvoirs d'arrestation et à la discrétion de la police ;
- décrire les procédures requises pour porter des accusations conformément aux lois fédérales et provinciales ;
- protéger la confidentialité et la vie privée conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, 2000 (LPRPDE)*, la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, 1990 (LAIPVP)*, la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé (LPRPS)* et la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée, 1990 (LAIMPVP)*.

2. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à :*

**analyser toute l'information pertinente et prendre des décisions efficaces et défendables du point de vue juridique\* tout en respectant les normes déontologiques et professionnelles.**

**Éléments de performance :**

- analyser l'incidence des préjugés collectifs, organisationnels ou socioculturels sur les préjugés personnels ;
- analyser l'incidence des préjugés et des valeurs personnels sur sa perception, ses décisions et son comportement personnels ;
- analyser les dilemmes déontologiques liés à diverses situations ;
- mettre en œuvre des stratégies de prise de décisions qui sont conformes aux normes déontologiques des services policiers ;
- faire, avec objectivité, des choix crédibles et justes fondés sur des principes déontologiques en matière de prise de décisions ;
- utiliser des méthodes efficaces et défendables du point de vue juridique\* de cueillette de renseignements qui contribuent au processus décisionnel, notamment l'observation, la recherche et la consultation ;
- déterminer et évaluer les risques et les vulnérabilités dans les situations de crise\*, de conflit\* et d'urgence\* ;
- déterminer, prioriser et choisir des solutions de rechange, de concert avec ses pairs, les intervenants et les superviseurs ;
- appliquer, en temps opportun, des stratégies efficaces et défendables du point de vue juridique\*, en matière de résolution de problèmes dans les situations de crise\*, de conflit\* et d'urgence\* ;
- évaluer et prendre des mesures pour améliorer l'efficacité des techniques personnelles de prise de décisions.

3. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à :*

**rendre compte de ses actes dans l'exécution de toutes les tâches.**

**Éléments de performance :**

- expliquer la justification et la nécessité d'agir avec intégrité et crédibilité afin de faire respecter la loi ;
- prévoir les questions et les problèmes potentiels et consulter les autorités compétentes au sujet des mesures appropriées à prendre lorsque cela est nécessaire ;
- travailler efficacement avec ou sans supervision ;
- établir des priorités et exécuter, en temps opportun, toutes les tâches d'une manière organisée conformément aux politiques et aux procédures organisationnelles ;
- faire preuve de professionnalisme grâce à un niveau de langage, une attitude, une tenue vestimentaire, une hygiène personnelle et une apparence appropriés ;
- exécuter toutes les tâches conformément aux normes en matière de santé et de sécurité au travail ;
- porter des vêtements protecteurs appropriés et approuvés et utiliser de l'équipement de protection afin de maintenir la sécurité et la protection, lorsque cela est nécessaire ;
- expliquer les justifications juridiques de ses actes ;
- discuter des conséquences de gestes inappropriés et des mesures disciplinaires correspondantes prévues par la *Loi sur les services policiers, 1990* ;
- décrire les obligations relatives à la dénonciation d'activités illégales du personnel d'application de la loi ;
- utiliser des technologies mobiles et intelligentes, actuelles et émergentes, en étant pleinement conscient que les renseignements personnels en ligne reflètent les valeurs morales et les habitudes d'une personne, et que ces renseignements sont accessibles au monde entier, notamment aux collègues et aux employeurs ;
- être conscient de l'importance de la discrétion, du professionnalisme et de la courtoisie en publiant des renseignements personnels sur les sites des réseaux sociaux.

4. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à :*

**élaborer et à mettre en œuvre de façon continue des stratégies efficaces de développement personnel et professionnel.**

**Éléments de performance :**

- identifier les exigences relatives aux carrières dans les domaines des services policiers et de l'application de la loi ;
- promouvoir l'importance de la santé, du conditionnement physique et d'un mode de vie sain pour les professionnels de l'application de la loi ;
- appliquer des techniques efficaces de gestion du temps et d'organisation dans tous les aspects du travail ;
- recourir à des stratégies appropriées d'autogestion en matière de santé et à des ressources pour gérer le stress et optimiser le bien-être personnel et le rendement au travail, tout en minimisant les risques de blessures et d'épuisement psychologique et physique ;
- élaborer des moyens efficaces pour maintenir le calme et s'abstenir de toute action négative en cas de provocation ou face à une opposition ou à une tension croissante ;
- élaborer, mettre en œuvre, surveiller, évaluer et modifier un programme personnalisé afin d'améliorer sa performance physique ;
- suivre l'évolution et s'adapter aux exigences et aux tendances du marché de l'emploi, ainsi que des progrès technologiques et scientifiques dans le domaine de l'application de la loi ;
- élaborer des stratégies d'apprentissage et planifier des activités d'auto-apprentissage afin d'accroître ses habiletés ;
- participer à des activités d'apprentissage et de perfectionnement professionnel offertes par des organismes de services publics ou des organismes bénévoles communautaires ;
- effectuer des auto-évaluations périodiques et solliciter une rétroaction constructive afin d'améliorer son rendement.

5. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à :*

**veiller au respect des droits et libertés de la personne dans toutes les interactions.**

**Éléments de performance :**

- faire observer la *Charte canadienne des droits et libertés, 1982*, la *Loi canadienne sur les droits de la personne, 1985* et tous les codes des droits de la personne provinciaux ou territoriaux pertinents ;
- agir d'une manière équitable et juste avec les personnes, les groupes et les collectivités ;
- reconnaître les caractéristiques particulières de la communication verbale et non verbale lorsqu'il s'agit de traiter avec les personnes ;
- expliquer la justification et la nécessité de traiter les victimes, les témoins et les suspects avec le même degré élevé de courtoisie professionnelle ;
- communiquer et collaborer efficacement avec les personnes d'une manière empathique et respectueuse et en faisant preuve de compréhension ;
- établir des partenariats avec les dirigeants des groupes communautaires ;
- appuyer les politiques organisationnelles qui favorisent un milieu de travail inclusif, équitable, respectueux, sécuritaire et coopératif ;
- reconnaître et combattre les situations de harcèlement, d'intimidation et de violence ;
- décrire ce qui constitue des préjugés raciaux, du profilage racial et de la discrimination raciale dans le cadre de la prestation des services ;
- reconnaître et combattre le racisme, le sexisme et les autres formes de discrimination individuelle et institutionnelle.

6. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à :*

**travailler en étroite collaboration avec les membres d'équipes multidisciplinaires afin de réaliser des objectifs communs.**

**Éléments de performance :**

- élaborer et favoriser des objectifs communs en collaborant avec les autres et en préconisant un esprit d'équipe ;
- utiliser une variété de stratégies efficaces de renforcement de l'esprit d'équipe afin de maintenir des relations de travail sécuritaires et favorables ;
- occuper divers rôles au sein d'équipes multidisciplinaires, notamment ceux de chef d'équipe, d'animateur ou de responsable du renforcement de l'esprit d'équipe ;
- élaborer et mettre en œuvre des méthodes visant à améliorer le fonctionnement d'une équipe multidisciplinaire dans les situations d'urgence\* ;
- mettre en œuvre des stratégies visant à maintenir la cohésion de l'équipe dans le cadre du travail quotidien et dans les situations de crise\*, de conflit\* et d'urgence\* ;
- déterminer quand et comment aider et appuyer les membres de l'équipe ;
- adopter une éthique de travail favorable et préconiser un milieu de travail libre de harcèlement et de discrimination ;
- exercer des fonctions d'application de la loi et des mesures d'urgence\* en équipe avec assurance et de façon sécuritaire et non menaçante ;
- contribuer à l'efficacité et à l'efficience des communications au sein de l'équipe en utilisant des technologies de l'information et des communications (TIC) de pointe, notamment des appareils de communication mobiles et sans fil pour la transmission de la voix, de vidéos et de données ;
- utiliser des méthodes de communication normalisées, notamment l'alphabet phonétique international, les acronymes déterminés par les lois et les conventions sur l'abréviation des appellations.
- utiliser une terminologie appropriée, concise et pertinente afin d'améliorer les interactions avec les collègues, les professionnels et le public ;
- mettre en œuvre des stratégies visant à faire face aux comportements inappropriés ou contraires à l'éthique de tout membre de l'équipe.

7. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à :*

**collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies pour le maintien de l'ordre communautaire\*.**

**Éléments de performance :**

- analyser les différentes causes profondes, formes et caractéristiques des comportements criminels en fonction des théories en criminologie, en psychologie et en sociologie ;
- analyser l'incidence des problèmes sociaux sur les personnes, les familles, les groupes et les collectivités ;
- expliquer les interrelations entre les divers organismes communautaires, les intervenants dans le système judiciaire canadien et les services policiers ;
- effectuer des recherches et une évaluation d'initiatives de maintien de l'ordre, notamment l'engagement et la mobilisation communautaire ;
- collaborer aux initiatives de maintien de l'ordre, notamment celles du modèle de mobilisation et d'engagement en matière de maintien de l'ordre communautaire\* de l'Association des chefs de police de l'Ontario ;
- expliquer aux membres de la collectivité comment accéder au système judiciaire canadien et aux organismes et services communautaires appropriés ;
- mener des recherches sur les préoccupations de la collectivité en matière de sécurité, d'activités criminelles et de taux de criminalité, les documenter et les analyser ;
- aider les membres de la collectivité à établir des objectifs communs et préconiser des stratégies créatives, collaboratives et communautaires de résolution de problèmes afin de réaliser leurs objectifs (p. ex., rendre leurs quartiers sécuritaires) ;
- collaborer à l'élaboration de mesures pratiques visant à prévenir et réduire la criminalité et la violence dans les collectivités à l'aide de méthodes et de procédures fondées sur des données probantes ;
- identifier les ressources dans la collectivité et les dirigeants des groupes communautaires afin de collaborer à l'élaboration de partenariats efficaces et durables entre les organismes et les groupes communautaires ;
- collaborer avec les dirigeants des groupes communautaires afin de préconiser un changement systémique visant à améliorer la qualité de vie dans la collectivité.

8. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à :*

**surveiller, évaluer et consigner avec précision et discrétion les comportements, les situations et les événements conformément aux exigences juridiques, professionnelles, déontologiques et organisationnelles.**

**Éléments de performance :**

- identifier les éléments essentiels des infractions mettant en présence la technologie informatique actuelle et émergente, les technologies mobiles et intelligentes, Internet et des données électroniques ;
- reconnaître les comportements, les événements ou les circonstances qui peuvent déclencher des perturbations ou des situations dangereuses, afin de minimiser leur occurrence ;
- reconnaître les symptômes et les comportements pouvant indiquer la présence de troubles mentaux courants ;
- reconnaître les signes et les symptômes de l'incapacité liée à la consommation d'alcool, de drogue et d'autres substances psychoactives ;
- reconnaître les motifs raisonnables et probables de croire qu'une personne constitue un danger pour elle-même, les autres ou des biens ;
- interpréter les indications de la communication verbale et non verbale afin de prévoir le comportement ;
- surveiller, consigner et évaluer les comportements avec précision et discrétion conformément aux exigences juridiques, professionnelles, déontologiques et organisationnelles ;
- utiliser des techniques de recherche, de surveillance et d'entrevue, ainsi que du matériel appropriés lors de la collecte et de la préservation d'éléments de preuve admissibles\* ;
- consigner les déclarations et les observations avec exactitude et objectivité ;
- maintenir un journal écrit ou électronique, et veiller à ce que l'information documentée soit complète, concise, factuelle et objective ;
- préparer des documents qui présentent une analyse et une description précises des renseignements appropriés à l'intention du destinataire.

9. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à :*

**atténuer les risques et maintenir l'ordre en appliquant des stratégies efficaces dans des situations de crise\*, de conflit\* ou d'urgence\*.**

**Éléments de performance :**

- appliquer des techniques et des protocoles approuvés afin de prévenir, maîtriser, atténuer ou résoudre les situations de crise\*, de conflit\* et d'urgence\* ;
- appliquer des méthodes de pensée critique et des techniques efficaces de résolution de problèmes afin d'intervenir dans les situations de crise\*, de conflit\* et d'urgence\* ;
- collaborer à l'élaboration et à la révision des plans de sécurité, des mesures d'urgence\* et des plans d'intervention ;
- participer à la formation relative aux mesures d'urgence\* afin de renforcer la capacité d'intervention des responsables locaux des services d'urgence\* en cas d'incident majeur ou de catastrophe ;
- agir avec discrétion, tact et sang-froid lorsque l'on est provoqué ou que l'on travaille dans des conditions difficiles ;
- se protéger ou protéger les autres contre les blessures lors de situations de crise\*, de conflit\* et d'urgence\* en prenant des mesures de prévention appropriées ;
- recourir à des méthodes licites de gestion de conflit\* pour éviter toute blessure à soi-même ou aux autres, y compris sans s'y limiter, les interventions non physiques, l'atténuation des conflits\*, la médiation et la conciliation ;
- prendre le contrôle de la situation et affirmer son autorité, dans les limites du devoir de diligence, au besoin (p. ex., pour empêcher les personnes à risque d'être blessées ou de blesser d'autres personnes) ;
- sécuriser les lieux afin de réduire le risque de blessure, de danger ou de sinistre sur la scène d'un incident.

10. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à :*

**prendre des mesures favorables en vue d'aider les victimes d'actes criminels.**

**Éléments de performance :**

- reconnaître les répercussions physiques, affectives, psychologiques, financières et sociales de la criminalité et de la violence sur les victimes, leurs familles, leurs amis, leurs associés et les membres de la collectivité ;
- effectuer des recherches et des analyses sur les prédispositions à la délinquance et à la victimisation ;
- prendre des mesures préventives afin de gérer et de réduire les risques de victimisation ;
- élaborer des stratégies afin de répondre adéquatement et efficacement aux besoins des victimes d'actes criminels et des témoins traumatisés ;
- agir de façon à protéger la sécurité des victimes d'actes criminels et des témoins traumatisés et les traiter avec compassion, sensibilité, dignité et respect ;
- informer les victimes d'actes criminels de leurs droits en vertu de la *Charte de 1995 des droits des victimes d'actes criminels* et de leur droit de demander une indemnisation auprès de la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels ;
- informer les victimes d'actes criminels de la disponibilité de programmes de justice réparatrice (p. ex., les programmes de médiation entre la victime et le délinquant et d'autres programmes de réconciliation et de dédommagement entre la victime et le délinquant) ;
- conseiller aux victimes de communiquer avec les services d'aide aux victimes ou les organismes communautaires appropriés et faire un suivi avec les victimes.

11. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à :*

**effectuer des enquêtes en recueillant, documentant, protégeant et présentant des éléments de preuve admissibles\*.**

**Éléments de performance :**

- appliquer les règles de la preuve conformément aux exigences juridiques canadiennes ;
- observer, rechercher, recueillir et protéger les éléments de preuves admissibles\* conformément aux exigences médico-légales et aux règles de pratique reconnues ;
- identifier les situations qui exigent une enquête et utiliser des techniques efficaces d'enquête et de collecte d'éléments de preuves admissibles\* ;
- appliquer les techniques fondamentales d'enquête, y compris sans s'y limiter, les enquêtes préliminaires, les enquêtes approfondies et les enquêtes de suivi liées aux infractions criminelles ;
- réaliser des entrevues afin de recueillir des renseignements pertinents par le biais de méthodes professionnelles, légales et déontologiques ;
- déterminer les incohérences dans les déclarations des personnes interrogées et des témoins et corroborer ou valider les renseignements recueillis ;
- documenter de manière précise et objective les faits pertinents à partir des entrevues et protéger les éléments de preuve admissibles\* conformément aux politiques et aux procédures organisationnelles ;
- rédiger un compte rendu précis des activités quotidiennes ;
- analyser d'une manière critique toutes les informations et les preuves recueillies au cours d'une enquête et tirer des conclusions ;
- préparer des documents judiciaires clairs et concis qui sont conformes aux règles de divulgation ;
- contribuer à la préparation et à la présentation d'un rapport complet à l'intention de la cour, d'une enquête publique, d'un tribunal, d'une commission ou d'un employeur, le cas échéant ;
- respecter les procédures, les pratiques et les protocoles judiciaires et témoigner d'une manière claire, concise et professionnelle.

## Glossaire

**Conflit** – un état d’antagonisme, d’opposition, de résistance, de querelle ou de lutte impliquant deux personnes ou plus, ou de plus grands groupes sociaux, qui ont des objectifs, des idées, des opinions, des souhaits, des besoins ou des valeurs mutuellement incompatibles.

**Crise** – le moment tournant ou décisif auquel une situation peut entraîner ou non des blessures ou une perte de vie ou un sinistre ou à des dommages graves à des biens matériels ou d’autres intérêts vitaux.

- **Défendables du point de vue juridique** – une action, une conclusion, une décision ou une déclaration qui peut être défendue, accueillie ou justifiée dans les limites de la loi.
- 
- **Éléments de preuve admissibles** – toute preuve, comme un témoignage, des documents, des données ou des objets, qui est jugée utile ou pertinente peut être permise ou admise devant un tribunal comme preuve de l’existence d’un fait, conformément à la *Charte canadienne des droits et libertés, 1982* et aux règles de la preuve énoncées dans la *Loi sur la preuve, 1990* de l’Ontario et la *Loi sur la preuve au Canada, 1985*.
- 
- **Maintien de l’ordre communautaire** – en Ontario, le maintien de l’ordre communautaire consiste à assurer un continuum de services policiers, allant de l’application de la loi et la diminution de la criminalité aux stratégies proactives de prévention de la criminalité en incitant les citoyens à accroître leur propre sécurité et celle des autres et en mobilisant les citoyens afin d’enrayer les causes de la criminalité et de l’insécurité dans leurs quartiers.
- Source : Adapté des documents du comité sur le maintien de l’ordre communautaire, de l’Association des chefs de police de l’Ontario (printemps 2009)
- 
- **Urgence** – une situation qui présente un risque immédiat pour la santé, la vie, les biens matériels ou l’environnement et qui exige une intervention urgente pour prévenir, réduire ou atténuer les effets nocifs ou dangereux d’un incident ou d’une catastrophe.

### III. Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité

*Toutes les personnes titulaires d'un diplôme du programme Techniques des services policiers doivent démontrer qu'ils ont atteint les onze résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité ainsi que les exigences de la formation générale.*

#### Contexte

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité désignent les connaissances, habiletés et attitudes qui, sans égard au programme d'études ou à la discipline d'un apprenant, sont essentielles à la réussite professionnelle et personnelle ainsi qu'à l'apprentissage continu.

L'atteinte de ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité par les apprenants ainsi que par les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario repose sur trois hypothèses fondamentales :

- ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité sont importants pour que chaque adulte puisse réussir dans la société d'aujourd'hui.
- nos collèges sont bien outillés et bien positionnés pour préparer les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme à atteindre ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité.
- ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité sont essentiels pour toutes les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme qui obtiennent un Certificat d'études collégiales de l'Ontario, un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario ou un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario de niveau avancé, qu'elles désirent poursuivre leurs études ou intégrer le marché du travail.

#### Domaines des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité se rapportent aux six domaines essentiels suivants :

- la communication
- les mathématiques
- la pensée critique et la résolution de problèmes
- la gestion de l'information
- les relations interpersonnelles
- la gestion personnelle

## Application et Mise en œuvre

Pour chacun des six domaines, il y a des domaines précis ainsi que des résultats d'apprentissage. Le tableau qui suit illustre la relation entre les domaines, les domaines précis et les résultats d'apprentissage que doivent atteindre les personnes diplômées de tous les programmes d'études postsecondaires menant à l'obtention d'un des titres de compétence susmentionnés.

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité peuvent être intégrés dans les cours de formation professionnelle ou de formation générale ou encore faire l'objet de cours distincts. Toutes les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer de façon fiable l'atteinte de chacun des résultats d'apprentissage.

<b>DOMAINES</b>	<b>DOMAINES PRÉCIS : Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :</b>	<b>RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE : Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme ont démontré de façon fiable sa capacité à :</b>
LA COMMUNICATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lecture</li> <li>• Écriture</li> <li>• Communication orale</li> <li>• Écoute</li> <li>• Présentation d'informations</li> <li>• Interprétation visuelle de documents</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. communiquer d'une façon claire, concise et correcte, sous la forme écrite, orale et visuelle, en fonction des besoins de l'auditoire ;</li> <li>2. répondre aux messages écrits, oraux et visuels de façon à assurer une communication efficace ;</li> <li>3. communiquer oralement et par écrit en anglais ;</li> </ol>
LES MATHÉMATIQUES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compréhension et application de concepts et raisonnement mathématiques</li> <li>• Analyse et utilisation de données numériques</li> <li>• Conceptualisation</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>4. exécuter des opérations mathématiques avec précision ;</li> </ol>
LA PENSÉE CRITIQUE ET LA RÉOLUTION DE PROBLÈMES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interprétation</li> <li>• Analyse</li> <li>• Évaluation</li> <li>• Inférence</li> <li>• Explication</li> <li>• Autorégulation</li> <li>• Pensée créative et innovatrice</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>5. appliquer une approche systématique de résolution de problèmes ;</li> <li>6. utiliser une variété de stratégies pour prévoir et résoudre des problèmes ;</li> </ol>

DOMAINES	DOMAINES PRÉCIS : Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :	RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE : Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme ont démontré de façon fiable sa capacité à :
LA GESTION DE L'INFORMATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cueillette et gestion de l'information</li> <li>• Choix et utilisation de la technologie et des outils appropriés pour exécuter une tâche ou un projet</li> <li>• Culture informatique</li> <li>• Recherche sur Internet</li> </ul>	<p>7. localiser, sélectionner, organiser et documenter l'information au moyen de la technologie et des systèmes informatiques appropriés ;</p> <p>8. analyser, évaluer et utiliser l'information pertinente provenant de sources diverses ;</p>
LES RELATIONS INTERPERSONNELLES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail en équipe</li> <li>• Gestion des relations interpersonnelles</li> <li>• Résolution de conflits</li> <li>• Leadership</li> <li>• Réseautage</li> </ul>	<p>9. respecter les diverses opinions, valeurs et croyances, ainsi que la contribution des autres membres du groupe ;</p> <p>10. interagir avec les autres membres d'un groupe ou d'une équipe de façon à favoriser de bonnes relations de travail et l'atteinte d'objectifs ;</p> <p>11. affirmer en tant que Francophone ses droits et sa spécificité culturelle et linguistique ;</p>
LA GESTION PERSONNELLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion de soi</li> <li>• Gestion du changement avec souplesse et adaptabilité</li> <li>• Réflexion critique</li> <li>• Sens des responsabilités</li> </ul>	<p>12. gérer son temps et diverses autres ressources pour réaliser des projets ;</p> <p>13. assumer la responsabilité de ses actes et de ses décisions.</p>

## IV. La formation générale

*Toutes les personnes titulaires d'un diplôme du programme Techniques des services policiers doivent démontrer de façon fiable qu'elles ont atteint les exigences relatives à la formation générale ainsi que celles des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle et les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité.*

### Exigences

Les exigences en matière de formation générale dans les programmes d'études sont précisées dans le Cadre de classification des titres de compétence de la Directive exécutoire du Ministère (annexe A du Cadre d'élaboration des programmes d'études : directive exécutoire du ministère).

Bien que l'intégration de la formation générale soit déterminée localement pour les programmes d'études menant à un certificat ou à un Certificat d'études collégiales de l'Ontario, il est recommandé que les personnes titulaires du Certificat d'études collégiales de l'Ontario aient réalisé des apprentissages dans un cadre général en dehors de leur domaine d'études professionnelles.

Par ailleurs, les personnes titulaires d'un diplôme des programmes d'études menant à un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario, y compris le Diplôme d'études collégiales de l'Ontario de niveau avancé, doivent avoir réalisé des apprentissages leur permettant d'apprécier au moins une autre discipline en dehors de leur domaine d'études professionnelles et d'élargir leur compréhension de la société et de la culture au sein desquelles elles vivent et travaillent. À cet effet, les personnes titulaires d'un diplôme auront généralement suivi de 3 à 5 cours distincts, spécifiquement élaborés à l'extérieur de leur domaine d'apprentissage professionnel.

Cette formation sera normalement offerte par le biais de cours obligatoires et au choix.

### But

La formation générale dans le réseau des collèges de l'Ontario a pour but de favoriser le développement de citoyens sensibilisés à la diversité, à la complexité et à la richesse de l'expérience humaine, ce qui leur permet de comprendre leur milieu et, par conséquent, de contribuer de manière réfléchie, créative et positive à la société dans laquelle ils vivent et travaillent.

La formation générale renforce les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité des apprenants, telles que la pensée analytique, la résolution de problèmes et la communication dans un contexte d'exploration de divers thèmes.

## Thèmes

Les cinq thèmes suivants seront utilisés afin de fournir aux collèges des lignes directrices dans l'élaboration, la détermination et l'offre de cours de formation générale dans l'atteinte des exigences de la formation générale.

Vous trouverez ci-joint la raison d'être de chacun de ces thèmes tout en proposant également des sujets plus précis qui pourraient être explorés dans le cadre de chaque thème. Ces suggestions ne sont ni prescriptives, ni exhaustives. Elles servent à orienter la nature et la portée d'un contenu jugé conforme aux grands buts de la formation générale.

### 1. Les arts dans la société

#### *Raison d'être :*

La capacité d'une personne à reconnaître et à évaluer les réalisations créatives et artistiques est utile dans bien des aspects de sa vie. L'expression artistique étant une activité fondamentalement humaine qui témoigne de l'évolution culturelle plus globale, son étude accentuera la conscience culturelle et la conscience de soi de l'apprenant.

#### *Contenu possible :*

Les cours dans ce domaine devraient permettre aux apprenants de comprendre l'importance des arts visuels et créatifs dans l'activité humaine, les perceptions que se font l'artiste et l'écrivain du monde qui les entoure ainsi que les moyens par lesquels ces perceptions sont traduites en langage artistique et littéraire. De plus, ils devraient permettre aux apprenants d'apprécier les valeurs esthétiques servant à examiner des œuvres d'art et peut-être d'avoir recours à un médium artistique pour exprimer leurs propres perceptions.

### 2. Le citoyen

#### *Raison d'être :*

Pour que les êtres humains vivent de manière responsable et réalisent leur plein potentiel en tant qu'individus et citoyens, ils doivent comprendre l'importance des relations humaines qui sous-tendent les diverses interactions au sein de la société. Les personnes informées comprendront le sens de la vie en société de différentes collectivités sur les plans local, national et mondial; elles seront sensibilisées aux enjeux internationaux et à leurs effets sur le Canada, ainsi qu'à la place qu'occupe le Canada sur le grand échiquier mondial.

*Contenu possible :*

Les cours dans ce domaine devraient permettre aux apprenants de comprendre le sens des libertés, des droits et de la participation à la vie communautaire et publique. Ils devraient, en plus, leur inculquer des connaissances pratiques sur la structure et les fonctions des différents paliers de gouvernement (municipal, provincial et fédéral) au Canada et dans un contexte international. Ils pourraient également permettre aux apprenants de comprendre d'un point de vue historique les grandes questions politiques et leurs incidences sur les différents paliers de gouvernement au Canada.

**3. Le social et le culturel**

*Raison d'être :*

La connaissance des modèles et des événements historiques permet à une personne de prendre conscience de la place qu'elle occupe dans la culture et la société contemporaines. En plus de cette prise de conscience, les apprenants seront sensibilisés aux grands courants de leur culture et des autres cultures dans le temps; ils pourront ainsi faire le lien entre leurs antécédents personnels et la culture plus globale.

*Contenu possible :*

Les cours dans ce domaine traitent de grands thèmes sociaux et culturels. Ils peuvent également mettre en relief la nature et la validité des données historiques ainsi que les diverses interprétations historiques des événements. Les cours permettront aux apprenants de saisir la portée des caractéristiques culturelles, sociales, ethniques et linguistiques.

**4. Croissance personnelle**

*Raison d'être :*

Les personnes informées ont la capacité de se comprendre et de s'épanouir tout au long de leur vie sur divers plans. Elles sont conscientes de l'importance d'être des personnes à part entière sur les plans intellectuel, physique, affectif, social, spirituel et professionnel.

*Contenu possible :*

Les cours dans ce domaine portent principalement sur la compréhension de l'être humain, de son développement, de sa situation, de ses relations avec les autres, de sa place dans l'environnement et l'univers, de ses réalisations et de ses problèmes, de son sens et de son but dans la vie. Ils permettent également aux apprenants d'étudier les comportements sociaux institutionnalisés d'une manière systématique. Les cours répondant à cette exigence peuvent être orientés vers l'étude de l'être humain dans une variété de contextes.

## 5. La science et la technologie

### *Raison d'être :*

La matière et l'énergie sont des concepts universels en sciences et indispensables à la compréhension des interactions qui ont cours dans les systèmes vivants ou non de notre univers. Ce domaine d'études permet de comprendre le comportement de la matière, jetant ainsi les bases à des études scientifiques plus poussées et à une compréhension plus globale de phénomènes naturels.

De même, les différentes applications et l'évolution de la technologie ont un effet de plus en plus grand sur tous les aspects de l'activité humaine et ont de multiples répercussions sociales, économiques et philosophiques. Par exemple, le traitement rapide de données informatiques suppose une interaction entre la technologie et l'esprit humain qui est unique dans l'histoire de l'humanité. Ce phénomène ainsi que les percées technologiques ont des effets importants sur notre façon de faire face à de nombreuses questions complexes de notre société.

### *Contenu possible :*

Les cours dans ce domaine devraient mettre l'accent sur l'enquête scientifique et aborder les aspects fondamentaux de la science plutôt que les aspects appliqués. Il peut s'agir de cours de base traditionnels dans des disciplines comme la biologie, la chimie, la physique, l'astronomie, la géologie ou l'agriculture. En outre, des cours visant à faire comprendre le rôle et les fonctions des ordinateurs (p. ex., gestion des données et traitement de l'information) et de technologies connexes devraient être offerts de manière non appliquée afin de permettre aux apprenants d'explorer la portée de ces concepts et de ces pratiques dans leur vie.